

Mardi 11 avril 2023, Plan d'Aups Sainte-Baume

Chers membres du Conseil de Parc,

Vendredi 2 juin 2023, le Conseil de Parc organise sa cinquième **Assemblée plénière** à Trets. Ainsi que le stipulent nos statuts et notre règlement intérieur (cf. <http://www.cddpnrsaintebaume.fr/qui-sommes-nous-cu-siam/composition-composicion/>), tous les deux ans, notre assemblée procède à l'élection des membres du Conseil d'orientation, instance décisionnelle du Conseil de Parc qui comprend 22 titulaires et 22 suppléants répartis comme suite.

Collège	Sous-collège	Titulaires	Suppléants
Acteurs vie associative	Environnement, biodiversité et éducation à l'environnement et au développement durable	3	3
	Patrimoine et culture	3	3
	Loisirs et sports de nature	3	3
Acteurs socio-professionnels	Forêt	3	3
	Agriculture	3	3
	Acteurs économiques et entrepreneuriat	3	3
Citoyens	Citoyens	4	4

2014-2016, 2016-2018, 2018-2020, 2020-2023, quatre mandats se sont déjà succédés depuis la création de notre structure participative de conseils et de propositions. Il est venu le temps de renouveler le mandat de celles et ceux qui ont œuvré ces deux dernières années pour assurer la participation citoyenne au projet de territoire du Parc naturel régional de la Sainte-Baume.

Afin de préparer au mieux le renouvellement des membres du Conseil d'orientation, nous tenions à vous rappeler les **règles de fonctionnement et d'élection** que nous nous sommes fixées.

ELECTEUR	CANDIDAT
<p>Ne pourront participer aux votes que les membres qui auront confirmé, avant le 5 mai 2023, leur engagement au sein du Conseil de Parc en renvoyant leur bulletin annuel d'adhésion à l'adresse conseil.developpement@pnr-saintebaume.fr. Aucune inscription ne pourra prendre effet le jour-même.</p> <p>Si vous vous êtes acquitté de cette formalité et que vous êtes absent le vendredi 2 juin, vous pouvez vous faire représenter en nous retournant un pouvoir. Sachez que vous êtes dans l'obligation de donner procuration à un membre de votre propre collège de rattachement. Une seule et même personne ne peut détenir plus de deux pouvoirs.</p>	<p>Les candidat.e.s au Conseil d'orientation devront se faire connaître avant le 5 mai 2023. Il leur faudra :</p> <ul style="list-style-type: none"> • dans un premier temps, déposer leur candidature aux postes de titulaire ou de suppléant, • dans un second temps, préciser s'ils souhaitent accéder, en cas d'élections aux postes précités, à la présidence du Conseil de Parc. Pour ce faire, une profession de foi doit être déposée. <p>Les <u>titulaires</u> et les <u>suppléant.e.s</u> du Conseil d'orientation sont élus par sous-collège. Dans chaque collège, les titulaires élisent leur <u>vice-président.e</u> qui devient membre du bureau. La.le <u>Président.e</u> du Conseil de Parc est élu.e par l'ensemble des titulaires.</p>

Vous trouverez en annexe à ce courrier :

- la liste de vos représentants actuels au sein du **Conseil d'orientation** (mandature 2020-2023),
- le **bulletin de d'adhésion** annuel au Conseil de Parc pour l'année 2023-2024,
- le **formulaire de candidature** (pour intégrer notre Conseil d'orientation et y représenter vos pairs),
- ainsi qu'un modèle de **pouvoir** (à nous adresser si vous ne pouvez être présent le 2 juin à Trets mais que vous souhaitez exprimer votre voix).

Si par ailleurs vous souhaitez obtenir plus d'informations sur notre Conseil de Parc et ses actions, nous vous invitons à consulter notre site internet sur www.cddpnrsaintebaume.fr. Nous restons également à votre entière disposition pour répondre à vos questions et souhaitons vous compter nombreux pour ce moment important de l'année 2023.

Bien cordialement,

Jean-Jacques LEBBOS,
Président du Conseil de Parc du PNR de la Sainte-Baume



Conseil d'orientation
Conseil de Parc du PNR de la Sainte-Baume
2021-2023

Collège	Sous-collège	Titulaire	Organisme d'appartenance	Suppléant	Organisme d'appartenance
Acteurs vie associative	Environnement, biodiversité et EEDD	BEL-dit-BERBEL Christian	CPIE Côte provençale - Atelier Bleu	CHAIX René	Vivre à Gémenos
		MOLES Denis	Association de Défense de l'Environnement de Méounes	OLIVER Michèle	Stop LGV
		TEMPIER Jean-Claude	CEN PACA	ROYER-DOREY Martine	Vallée du Gapeau en Transition – Gapeau Energie Citoyenne
	Patrimoine et culture	ARNAUD Michel	Comitat Provençau per Santa Bauma	DE PISSY Pierre	Vieilles maisons françaises
		BLANC GUILLERMOU Dominique	Var Dialogue 83	PAPERA Jean	Découverte Sainte-Baume Ecomusée Territoire
		THENOUX Jean-Marc	Ecomusée de la Sainte-Baume	TAUTIL Gérard	Association pour le Développement de la Langue Occitane
Loisirs et sports de nature	BASACCO Marc	Comité Départemental Olympique et Sportif 83	AICARDI Gilles	Société de chasse de Cuges-les-Pins	
	LEBBOS Jean-Jacques	Comité Départemental 13 FFCAM	SALVI Michel	Les Randonneurs Sanaryens	
	TAINTON Hervé	Comité régional de Spéléologie et de Canyoning			
Acteurs socio-économiques	Agriculture	AJELLO Laurent	Eleveur	FOURNIER Bruno	Association internationale de tomatophilie
		GOLEA Alain	Association Terres fertiles	LECLERCQ Sébastien	Domaines vignobles Gueissard
		MINIER Sylvie	3S BIO Sainte-Baume	VILAR Juan	AMAP du Moulin de Redon
	Forêt	BREGLIANO Philippe	Coopérative Provence Forêt	FABRE Etienne	Association syndicale libre de l'Est de la Sainte-Baume
		FARNARIER Guy	Forêt Méditerranéenne	MANTE Jean-Pierre	Fransylva 13
		HANNEQUART François	Office national des forêts		
Acteurs économiques et entrepreneuriat	BLONDEAU Thierry	Guide Sainte-Baume	BOULOT Karine	UNICEM-SOMECA	
	VARLET Marie-Noëlle	Caisse locale du crédit agricole	LEGG Caroline	Maître composteur de Vers ma terre	
	WATTE Nikola	Fédération Française de Paysage PACA Corse			
Citoyens		JOANNON Bruno	habitant de Saint-Cyr-Sur-Mer / CA Sud Sainte-Baume	CAUVIN Gérard	habitant de Gémenos
		KERNEIS Christian	habitant de Cuges-les-Pins	LONG Sophie	habitante du Castellet
		LAMBERT André	habitant de Cuges-les-Pins	TRAVERSARI Yves	habitant du Castellet
		PINT Bruno	habitant du Castellet	VENEL Pierre	habitant de La Roquebrussanne

BULLETIN D'ADHÉSION

2023-2024

Le Conseil de Parc est un espace de dialogue avec les membres de la société civile souhaitant s'impliquer dans le projet de territoire du Parc naturel régional de la Sainte-Baume.

Tout citoyen ou acteur du territoire peut rejoindre cette instance de démocratie participative à tout moment. Pour cela, il vous suffit de nous adresser le bulletin d'adhésion suivant dûment rempli.

NOM : _____ Prénom : _____
Structures (le cas échéant) : _____
Adresse mail : _____
Adresse postale : _____
Téléphone : _____

Collège de rattachement* :

Acteur vie associative	Acteur socio-professionnel	
<input type="checkbox"/> Environnement, biodiversité et EEDD	<input type="checkbox"/> Acteur économique et entrepreneuriat	<input type="checkbox"/> Citoyen
<input type="checkbox"/> Loisirs et sports de nature	<input type="checkbox"/> Agriculture	
<input type="checkbox"/> Patrimoine et Culture	<input type="checkbox"/> Forêt	

* Le collège est le point d'entrée dans le Conseil de Parc (une seule entrée possible). Il constitue un champ à renseigner absolument.

Je déclare par la présente souhaiter devenir membre du Conseil de Parc du PNR de la Sainte-Baume. A ce titre, je déclare reconnaître l'objet de cette instance de participation citoyenne et en avoir accepté les statuts qui sont mis à ma disposition dans les locaux du Parc naturel régional de la Sainte-Baume, situés au Plan d'Aups Sainte-Baume.

Fait à _____, le _____,

Signature :

Annexe 1 : Structuration du Conseil de Parc par collège



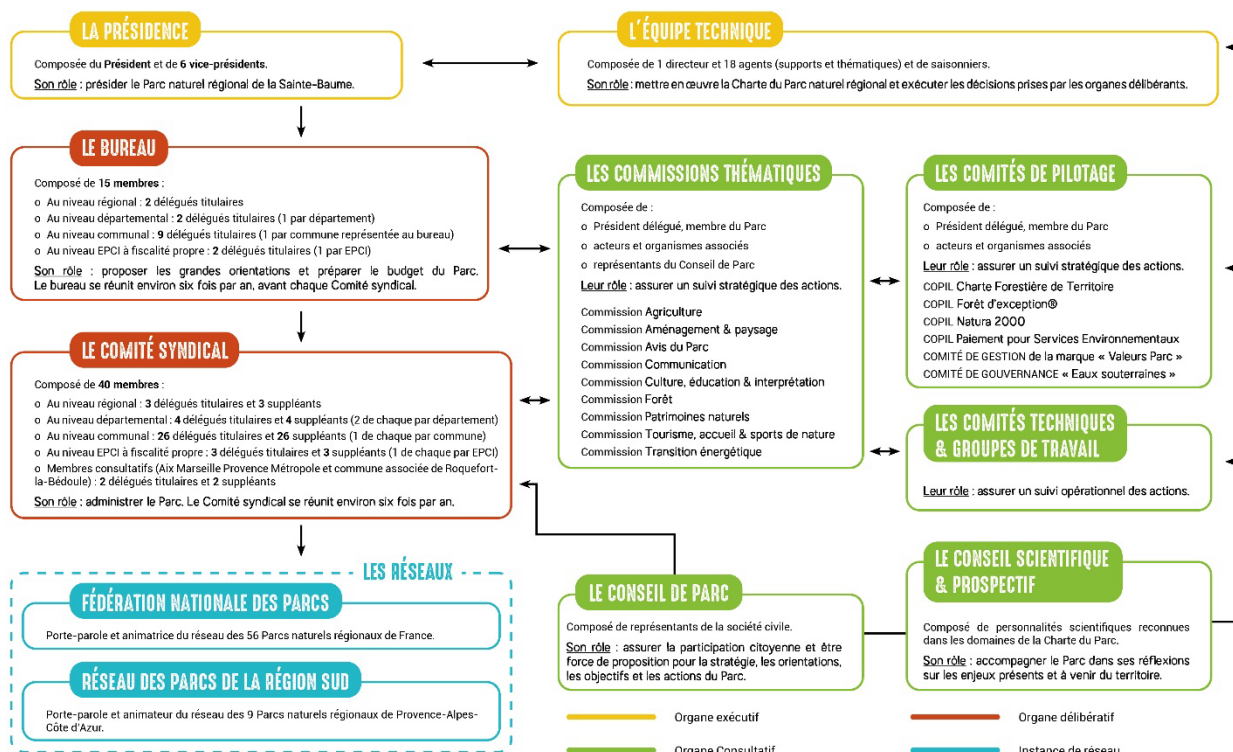
Conseil de Parc du PNR de la Sainte-Baume

Inscription de chaque membre dans l'un des 7 sous-collèges obligatoire

Collège	Sous-collège
Acteurs vie associative	Environnement, biodiversité et EEDD
	Patrimoine et culture
	Loisirs et sports de nature
Acteurs socio-économiques	Agriculture
	Forêt
	Acteurs économiques et entrepreneuriat
Citoyens	Citoyens

Annexe 2 :

SCHÉMA INSTITUTIONNEL DU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA SAINTE-BAUME



Assemblée plénière

Trets – 2 juin 2023

CANDIDATURE AU CONSEIL D'ORIENTATION

A renvoyer au plus tard le 5 mai 2023

Je, soussigné(e) :,
membre du **Conseil de Parc du PNR de la Sainte-Baume**, rattaché au **collège** :

Acteur vie associative <input type="checkbox"/> Environnement, biodiversité et EEDD <input type="checkbox"/> Loisirs et sports de nature <input type="checkbox"/> Patrimoine et Culture	Acteur socio-professionnel <input type="checkbox"/> Acteur économique et entrepreneuriat <input type="checkbox"/> Agriculture <input type="checkbox"/> Forêt	<input type="checkbox"/> Citoyen
---	--	---

Pose ma **candidature*** au poste de :

<input type="checkbox"/> Titulaire <input type="checkbox"/> Suppléant
--

* **RAPPEL** (extrait des statuts du Conseil de Parc du PNR de la Sainte-Baume)

Les membres du Conseil d'orientation sont les titulaires et les suppléants élus lors de l'Assemblée plénière, au sein de leurs sous-collèges respectifs, pour une durée de deux ans. Le Conseil d'orientation se compose de vingt-deux représentants titulaires et de vingt-deux suppléants, lesquels ont un droit d'intervention.

Fait à, le

Signature :

Assemblée plénière

Trets – 2 juin 2023

POUVOIR

Je, soussigné(e) :,
membre du **Conseil de Parc du PNR de la Sainte-Baume**, rattaché au **collège** :

Acteur vie associative <input type="checkbox"/> Environnement, biodiversité et EEDD <input type="checkbox"/> Loisirs et sports de nature <input type="checkbox"/> Patrimoine et Culture	Acteur socio-professionnel <input type="checkbox"/> Acteur économique et entrepreneuriat <input type="checkbox"/> Agriculture <input type="checkbox"/> Forêt	<input type="checkbox"/> Citoyen
---	--	---

Donne pouvoir à :

.....,

Membre du **même collège de rattachement**

Pour me représenter et voter en mon nom à l'Assemblée plénière qui se tiendra le vendredi 2 juin 2023 à Trets.

Fait à, le

Signature :

(précédée de la mention manuscrite « **Bon pour pouvoir** »)